

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10.

Lausanne, le 11 Juin 1879.

XXIV^e Année

SOMMAIRE. — Le rassemblement de troupes de la II^e division et de la V^e brigade d'infanterie entre Fribourg et Berne, du 15 au 20 septembre 1878 (*Fin*), p. 209. — Bibliographie : *Service des munitions*, par M. le major Techtermann, p. 208. — Circulaires et pièces officielles, p. 220. — Nouvelles et chronique, p. 222.

ARMES SPÉCIALES. — Nouveau matériel de l'artillerie de campagne suisse, p. 224. — Guerre des Zoulous, p. 228. — Sur les travaux de topographie en Allemagne, p. 233. — Revue de la presse militaire étrangère, p. 236. — Nouvelles et chronique, p. 240.

Le rassemblement de troupes de la II^e division et de la V^e brigade d'infanterie entre Fribourg et Berne, du 15 au 20 septembre 1878 (*Fin.*)

Nous avons donné dans nos n^{os} précédents (voir nos n^{os} 4-9) la traduction d'articles de la rédaction ordinaire (soit J. v. S.) de la *Schw.-Milit.-Z.*, en relevant, ça et là, des passages ou assertions qui nous ont paru contestables. Aujourd'hui nous compléterons la série des renseignements sur cette réunion de troupes en publiant, aussi avec les annotations nécessaires, la traduction d'un exposé que M. le colonel Meyer, commandant de la III^e division, a cru devoir faire sur le même sujet à la Société des officiers de la ville de Berne¹; exposé dans lequel nous regrettons de constater la même partialité contre la II^e division que dans les articles antérieurs du même journal:

Messieurs,

Votre Comité m'a chargé d'engager ce soir, par quelques mots une discussion générale sur les manœuvres de campagne de la II^e division et de la V^e brigade d'infanterie. Je vous prie de ne point attendre de moi un exposé complet : d'un côté l'heure est déjà avancée, et d'un autre côté, dans ce moment, je ne suis pas en position de vous parler d'une manière plus étendue que cela n'aura lieu, par le motif que je n'ai point encore reçu les rapports d'école de la V^e brigade dont je suis l'inspecteur. Tant que je n'ai pas déposé mon rapport officiel, je ne puis parler que de ce que j'ai vu, tout en me réservant, vu mes fonctions d'inspecteur, de modifier plus tard mon appréciation, suivant les circonstances. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'une discussion générale sur ces dernières manœuvres ne sera point inutile et qu'elle offrira de l'intérêt pour chacun.²

¹ Conférence donnée à la Société des officiers de la ville de Berne, le 1^{er} novembre 1878, par M. le colonel divisionnaire Meyer. Traduit de la *Schw. Milit. Zeitung*.

² N'ayant pas appris que M. l'inspecteur Meyer ait rectifié dans la presse les appréciations qu'il y avait produites comme *conférencier*, c'est d'après leur texte ci-dessus qu'à notre tour nous prendrons la liberté de les apprécier. Et en premier lieu nous demanderons si l'honorable colonel, en